

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		STYLISTE - DESIGNER											
Nature de l'activité (1)		25 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA			
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	47 981	100,34 %	
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	38	0,08 %	
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	124	0,26 %	
	4	Montant net des recettes										AD	47 819	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE			
	6	Gains divers (5)										AF	6 785	14,19 %	
	TOTAL (ligne 4 à 6)												AG	54 605	114,19 %
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	2 862	5,99 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	2 056	4,30 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	206	0,43 %	
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	133	0,28 %	
	13	Autres impôts										BS	229	0,48 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 060	2,22 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 558	3,26 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	432	0,90 %	
	17	Entretien et réparations											116	0,24 %	
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11)											810	1,69 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											187	0,39 %	
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 661	3,47 %	
	22	Primes d'assurances											288	0,60 %	
	23	Frais de véhicules (12)											1 384	2,89 %	
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...													
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											1 653	3,46 %	
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	2 830				BK	4 812	10,06 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 375		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU				607
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											666	1,39 %	
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 404	2,94 %	
	28	Frais d'actes et de contentieux													
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	118	0,25 %	
30	Autres frais divers de gestion											475	0,99 %		
31	Frais financiers (14)										BN	235	0,49 %		
32	Pertes diverses (15)										BP	209	0,44 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32)												BR	22 555	47,17 %


NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **STYLISTE - DESIGNER**

N° SIRET

25 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	32 050 67,02 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 148 2,40 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	33 198 69,42 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF		
		40	Frais d'établissement (19)				CG		
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	790 1,65 %	
		42	Moins-value à court terme				CK		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS			CL	2 478 5,18 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	3 268 6,83 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	29 931 62,59 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	5 143		
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 069		
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	1 611		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véломoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			8 661			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B

STATISTIQUES PAR TRANCHES DE RECETTES – STYLISTE - DESIGNER

 2020 <small>ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ AU SERVICE DES AGRICULTEURS, ARTISANS, COMMERÇANTS ET PROFESSIONS LIBÉRALES www.arcolib.fr</small>		Tranche n° 1		Tranche n° 2		
		de 0 € à 58 400 €		de 58 401 € à 135 190 €		
		16 Adhérents		10 Adhérents		
RECETTES	Recettes encaissées	25 543	100,77 %	84 925	100,11 %	
	A déduire : Débours payés			95	0,11 %	
	Honoraires rétrocedés	194	0,77 %			
	Montant net des Recettes	25 349	100,00 %	84 831	100,00 %	
	Produits financiers			1		
Gains divers	10 154	40,06 %	718	0,85 %		
TOTAL RECETTES		35 503	140,06 %	85 549	100,85 %	
DÉPENSES	Achats	518	2,04 %	6 327	7,46 %	
	Salaires nets	154	0,61 %	4 893	5,77 %	
	Charges sociales sur salaires			515	0,61 %	
	Taxe sur la Valeur Ajoutée					
	Contrib. Économique Territoriale	94	0,37 %	247	0,29 %	
	Autres impôts	124	0,49 %	373	0,44 %	
	CSG déductible	559	2,21 %	1 765	2,08 %	
	Loyers et charges locatives	1 565	6,17 %	2 103	2,48 %	
	Location de matériel et mobilier	51	0,20 %	1 016	1,20 %	
	- Entretien et réparations	102	0,40 %	126	0,15 %	
	- Personnel intérimaire					
	- Petit outillage	824	3,25 %	808	0,95 %	
	- Chauffage, eau, gaz, électricité	116	0,46 %	360	0,42 %	
	- Honoraires non rétrocedés	1 728	6,82 %	1 592	1,88 %	
	- Primes d'assurances	279	1,10 %	275	0,32 %	
	TOTAL T.F.S.E.		3 048	12,02 %	3 161	3,73 %
	- Frais de véhicules	1 034	4,08 %	1 963	2,31 %	
	- Autres frais de déplacements	1 348	5,32 %	1 980	2,33 %	
	TOTAL TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS		2 382	9,40 %	3 943	4,65 %
	- Charges sociales Obligatoires	1 782	7,03 %	4 314	5,09 %	
	- Charges sociales Facultatives Madelin	1 155	4,56 %	1 745	2,06 %	
	- Charges sociales Facultatives NPER			1 517	1,79 %	
	CHARGES SOCIALES PERSONNELLES		2 937	11,59 %	7 576	8,93 %
- Frais de réception, représentation, congrès	583	2,30 %	764	0,90 %		
- Fournitures de bureau, documentation, ...	1 629	6,43 %	1 217	1,43 %		
- Frais d'actes et contentieux						
- Cotisations syndicales et professionnelles	99	0,39 %	138	0,16 %		
- Autres frais divers de gestion	468	1,85 %	448	0,53 %		
TOTAL FRAIS DIVERS DE GESTION		2 780	10,97 %	2 567	3,03 %	
Frais financiers	175	0,69 %	309	0,36 %		
Pertes diverses	286	1,13 %	63	0,07 %		
TOTAL DÉPENSES		14 674	57,89 %	34 859	41,09 %	
RÉSULTAT	Excédent	20 828	82,16 %	50 690	59,75 %	
	Plus-values à court terme					
	Divers à réintégrer	320	1,26 %	2 450	2,89 %	
	Bénéfice SCM					
	Frais d'établissement					
	Dotations aux amortissements	431	1,70 %	1 297	1,53 %	
	Moins-values à court terme					
Divers à déduire	3 459	13,65 %	661	0,78 %		
Déficit SCM						
RÉSULTAT		17 258	68,08 %	51 182	60,33 %	
Kilométrage moyen		6 540 km		9 463 km		